

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00271

Numéro SIREN : 839 561 651

Nom ou dénomination : THENZO

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2021 sous le numéro de dépôt 6350

1 DEC. 2021

36350

1

BILAN SIMPLIFIÉ



2021

Désignation de l'entreprise SAS THENZO

Adresse de l'entreprise 11 RUE BEAUREGARD 82000 MONTAUBAN

SIREN 8 3 9 5 6 1 6 5 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent* 2 0

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Net ☐ *

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles <u>Fonds commercial *</u>	010	012	
	<u>Autres *</u>	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	113 808
	Immobilisations financières * (1)	040	042	237
	Total I (5)	044	048	114 044
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances <u>Clients et comptes rattachés *</u>	068	070	
	(2) <u>Autres* (3)</u>	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	3 460
	Charges constatées d'avance*	092	094	47
Total II	096	098	3 507	
Total général (I + II)		110	112	117 551
PASSIF				Exercice N 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		50 254
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		51 254
Provisions pour risques et charges Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		53 686
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 11 687)	172		12 611
	Produits constatés d'avance	174		
Total III	176		66 297	
Total général (I + II + III)		180		117 551
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an <u>193</u>	(4) Dont dettes à plus d'un an <u>195</u>		42 850
	(2) Dont créances à plus d'un an <u>197</u>	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs <u>199</u>	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS THENZO

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	10 107
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1 961
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	12 068

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : immobilier :)			242	3 169
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 529
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	4 177
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	8 875

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	3 193
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	1 058
Produits exceptionnels (IV)					290	56 276
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	7 233
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	924

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	50 254
---	--	--	--	--	-----	--------

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	50 254	314	
----------------------------	--	--	-----	--------	-----	--

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	924		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (44, octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JEI (44, sexies A)	989		
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350 45 021
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352 6 157 354
--	--	--	--	--	-----------------------------------	---------------

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370 6 157 372
---	--	--	--	--	-----------------------------------	---------------

Désignation de l'entreprise : SAS THENZO										Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles		Terrains		420	18 428	422		424		426	18 428		
		Constructions		430	104 424	432		434		436	104 424		
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
		Matériel de transport		460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	237	482		484		486	237				
TOTAL		490	123 089	492		494		496	123 089				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520	4 867	522	4 177	524		526	9 044		
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
		Matériel de transport		550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	4 867	572	4 177	574		576	9 044				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme			⑧				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

Désignation de l'entreprise : SAS THENZO

Néant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-11-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS THENZO		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 3 9 5 6 1 6 5 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS THENZO

ADRESSE (voie) 11 RUE BEAUREGARD

CODE POSTAL 82000

VILLE MONTAUBAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	FARELLA	Prénom(s)	ENZO
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions	500
Naissance :	Date	N° Département	44	Commune	SAINT-NAZAIRE
Adresse :	N°	Voie	RUE BEAUREGARD	Pays	FR
Code Postal	82000	Commune	MONTAUBAN		

Titre (2)	M	Nom patronymique	FARELLA	Prénom(s)	THEO
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions	500
Naissance :	Date	N° Département	94	Commune	CHAMPIGNY SUR M
Adresse :	N°	Voie	RUE BEAUREGARD	Pays	FR
Code Postal	82000	Commune	MONTAUBAN		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

THENZO

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 11 Rue Beauregard - 82000 MONTAUBAN

RCS MONTAUBAN 839 561 651

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin,
A dix-huit heures quinze,
Au siège social de la Société,

Les associés de la société THENZO , Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social est sis 11 Rue Beauregard- 82000 Montauban immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 839 561 651 {ci-après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation régulière du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier FARELLA, en sa qualité de Président de la société THENZO

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance détiennent 1.000 actions en usufruit sur les 1.000 actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation des associés,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés huit (8) jours au moins avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus de leurs mandats au Président et aux Directeurs Généraux ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Mention des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le scrutin et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus de leurs mandats au Président et au Directeur Général

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes

Prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

Approuve la proposition du Président d'affecter le résultat clos faisant apparaître un bénéfice de 50 254 euros ainsi qu'il suit :

Origine	
Résultat de l'exercice	50 254 €
Affectation	
Au compte « Réserve légale »	100 €
Au compte « Report à nouveau »	50 154 €
TOTAL	50 254 €

Prend acte de la répartition des capitaux propres après affectation, savoir :

	Après affectation	Avant affectation
Capital social :	1 000 €	1 000 €
Réserve légale :	100 €	-
Report à nouveau	50 154 €	0 €
Résultat de l'exercice	0 €	50 254 €
TOTAL	51 254 €	51 254 €

Prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3

Mention des conventions réglementées

L'Assemblée générale, conformément à l'article L227-10 et suivants du Code de commerce,

Déclare que les conventions suivantes ont été conclues avec la Société, au cours de l'exercice clos, et seront mentionnées sur le registre des décisions de l'associée unique,

Prend acte du fait qu'aucune convention relevant desdits articles n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

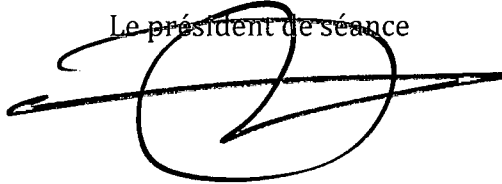
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et les Associés présents.

Signature

Didier FARELLA
Le président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal stroke and a loop.